

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 31 Octobre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, OUAHNICH.

Excusés : Mme NICOLAS MM. DANY, ABEILLE.

A partir du 1er Novembre 2023, les rencontres se déroulant sur des terrains sans aucun éclairage seront fixées à 15h00. Sont concernées les équipes :

U19 D1 : ISLE BC (CAPUCINS) ET ROGNONAS SC, VAL DURANCE FA (TABERNER)

U18 D1 : CHEVAL BLANC FC, ST REMY FC (PETITE CRAU 1) ET VELLERON SO (CLAPIOT HONNEUR)

U14 D1 : BARBENTANE O (HENRIE FONTAINE 1), MAILLANE SDE (DEMARLE HONNEUR) ORANGE FC (PAUL PIC 1)

U14 D2 : CAMARET AS (MURATORI ET ROUSSIERE), DENTELLES FC (SEGURET), VILLENEUVE FC (LA LAUNE), ORANGE FC (PAUL PIC 1), VELLERON SO (CLARIOT 1), AVIGNON CFC (COUBERTIN), ST DIDIER PERNES ESP (RAME) ET CHEVAL BLANC FC (FABRE)

U19 D2 : MAILLANE SDE (DEMARLE HONNEUR).

Sur les stades disposant d'un éclairage homologué et à la demande des clubs les rencontres restent fixées à 16h00 sont concernées les équipes.

U19D1 et D2 : LES ANGLÉS (PAGES 1), MONTEUX O. (ST HILAIRE), VEDENE LE PONTET AC (BANASTIERE 1, MONTBORD ER ST LOUIS), PERTUIS USR (FARIGOULIER, BONNAUD)

U18 D1 : AVIGNON AC (DULCY), RC PROVENCE (CANTONA), PERTUIS USR (FARIGOULIER, BONNAUD)

U14D1 : AVIGNON AC (DULCY), MONTEUX O. (ST HILAIRE), VEDENE LE PONTET AC (BANASTIERE 1, MONTBORD ER ST LOUIS)

U14D2 : LES ANGLÉS EMAF (PAGES 1) ET RC PROVENCE (CANTONA)

SECTEUR CHAMPIONNAT

Informations Championnats U15 et U17, D2 et D3 :

A la fin des brassages D2/D3, les poules des championnats D2 et des championnats D3 seront constituées comme suit :



U15 :

Seront qualifiées en Championnat U15 D2 les équipes classées aux 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} places des 7 poules de brassages, ainsi que les 3 meilleures équipes classées 4^{èmes} des poules (départagées au coefficient points/matches).

U17 :

Seront qualifiées en Championnat U17 D2 les équipes classées aux 1^{ères}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} places des poules de brassages.

Les autres équipes disputeront les championnats U15D3 et U17D3.

Le nombre de poules sera établi en fonction des engagements dans chacun des championnats.